

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-16
NOMMANT LA PRÉSIDENTE DU JURY
DU CONCOURS D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
POUR LES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT
DES MINISTRES CHARGÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL ET
ACADÉMIE DE VERSAILLES**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;

Le recteur de l'académie de Créteil ;

Le recteur de l'académie de Versailles ;

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat

Vu l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat

Vu l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

- ARRÊTENT -

ARTICLE 1 : Est nommé, pour la session 2026, Président du jury du concours pour le concours d'assistants de service social des administrations de l'état pour les services et établissements publics relevant des ministres charges de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche Monsieur Fabien DIVENAH, Chef de bureau, Gestion des personnels médico-sociaux de l'Académie de Versailles, Rectorat de Versailles, 78000. Madame Karine JABES, Conseillère technique de service social, responsable du service social en faveur des élèves, direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-Saint-Denis (93), Bobigny, académie de Créteil est nommée suppléante du Président dudit jury.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 10 mars 2026

**Pour la rectrice de la région académique
d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités de Paris et
d'Île-de-France,
la secrétaire générale de l'académie de Paris**


Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Créteil**



Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Versailles**


Benoît VERSCHAEVE